

« Faire campagne » avec la vigne et l'olivier en Provence : un moyen de préserver les espaces agricoles périurbains ?

Coline PERRIN

Doctorante en Géographie, Allocataire de recherche
UMR 6570 TELEMME, Université de Provence, Aix-Marseille I,
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
5, rue du Château de l'Horloge, BP 647
13094 Aix-en-Provence Cedex 2
Mèl : coline.perrin@ens.fr

Avec la métropolisation croissante de la région PACA, de nombreuses campagnes sont devenues des espaces périurbains en forte croissance démographique. Beaucoup de communes, littorales essentiellement, n'ont plus aucune zone NC¹. Les cultures régressent en superficie, pourtant la vigne et l'olivier se maintiennent, voire progressent. Elles bénéficient aujourd'hui d'un engouement culturel, d'une bonne rentabilité et d'une valorisation possible par un classement en appellation d'origine contrôlée (AOC). En même temps, les investissements dans ces cultures pérennes, productifs à long terme, nécessitent une stabilité du statut agricole du foncier difficile à garantir en périurbain.

En analysant le jeu des acteurs sur trois communes des Bouches-du-Rhône, nous nous proposons de montrer comment la vigne et l'olivier « font campagne » et comment cela influe sur la préservation des espaces agricoles périurbains.

Nous verrons d'abord que ces deux cultures participent à la valorisation du paysage rural. Elles « font » campagne provençale, elles correspondent à l'image stéréotypée entretenue localement et diffusée. Elles favorisent aussi des pratiques de *hobby farming* parmi les néo-résidents, manière de « (re)faire campagne » et opportunité de rencontre avec les agriculteurs. La vigne et l'olivier mobilisent enfin des réseaux d'élus, de professionnels, d'associations qui « font campagne » en les utilisant dans des stratégies de développement local.

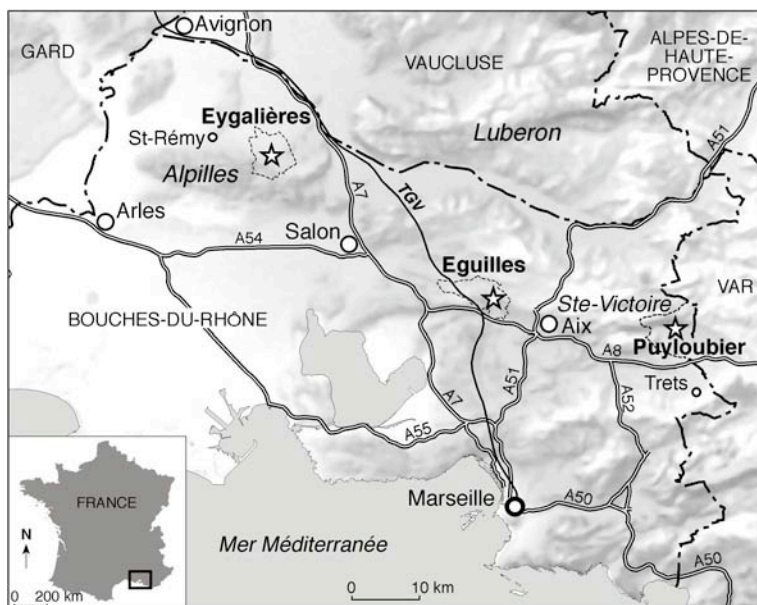
Ces trois manières de « faire campagne » mettent en valeur les différentes fonctions de l'agriculture périurbaine, mais seuls les projets de territoire fondés sur l'enracinement d'une agriculture de terroir patrimoniale et multifonctionnelle préserveront peut-être de vastes espaces agricoles contre l'urbanisation en Provence.

1. Le paysage de vignes et d'oliviers « fait » campagne provençale à Eygalières

Sans la vigne et l'olivier, les espaces périurbains ne « feraient » pas assez campagne provençale pour les touristes ou les nouveaux résidents. La reconnaissance de cette fonction paysagère peut-elle permettre la préservation de l'agriculture périurbaine ? Comment s'intègre-t-elle dans les projets de territoire ?

Avec l'exemple d'Eygalières, une commune de 1 900 habitants située sur le versant Nord de la Chaîne des Alpilles, juste à l'Est de Saint-Rémy de Provence, nous étudierons cette valorisation paysagère. En « faisant campagne », l'olivier et la vigne renforcent d'abord l'attractivité des espaces agricoles périurbains et la marchandisation du paysage. Les politiques de protection et de mise en valeur des paysages peuvent dans un second temps participer au contrôle de l'urbanisation par la patrimonialisation de certains espaces clefs.

¹ Les zones agricoles des plans d'occupation des sols.



Localisation des communes étudiées

11. La valorisation de la vigne et de l'olivier par le paysage répond à une demande sociale de « nature » d'origine urbaine

L'olivier est, devant la lavande, la culture emblématique de la Provence pour 57 % des personnes interrogées (D.Roux, 2003). Il représente un mode de vie proche de la nature, l'harmonie de la campagne vivante et l'ouverture sur le monde méditerranéen. L'olivier « fait » campagne, il correspond à un stéréotype paysager : à l'image attendue de la Provence. Pourtant, il occupe aujourd'hui une superficie négligeable¹. Le décalage entre la réalité culturelle de l'olivier et sa valorisation culturelle illustre le nouvel intérêt des citadins pour le monde rural dans les années 1990.

A Eygalières, la prise de conscience de l'intérêt paysager de l'olivier (et de la vigne) est récente et correspond à l'entrée d'acteurs d'origine urbaine dans la société locale.

Durant les Trente Glorieuses, les agriculteurs s'étaient concentrés sur l'exploitation de la zone irrigable située au Nord du canal des Alpines et appartenant au Comtat. Ils avaient progressivement abandonné les vignes et les oliviers cultivés sur la zone sèche du piémont des Alpilles, à cause du gel de 1956 et de leur manque de rentabilité agricole par rapport au maraîchage sous serres.

Dans les années 1990, alors que la ville devenait synonyme de mal-être, de pollution et d'insécurité, la campagne était revalorisée comme l'« *antiville* » (Mathieu, 1998). Ce retournement de la perception de l'espace rural par la société urbaine a inversé la hiérarchie entre les espaces agricoles d'Eygalières. Tandis que la zone maraîchère présente désormais un paysage dégradé par l'agriculture intensive, les citadins trouvent dans le paysage de vignes et d'oliviers une campagne « *bucolique et pastorale* », plus esthétique que fonctionnelle, qui répond bien à leur demande de « nature » aménagée (Lüginbuhl, 1995). La zone sèche du Piémont redevient attractive, mais pour de nouveaux usages.

La valorisation paysagère de la vigne et de l'olivier souligne l'ambiguïté de la notion de paysage rural pour les urbains : ces cultures « font » campagne sans renvoyer automatiquement

¹ Selon le RGA, les superficies plantées en oliviers représentaient moins de 2 % de la SAU en 2000 dans les Bouches-du-Rhône.

pour eux à un système productif. Elément important de l'identité d'un site, le paysage acquiert une valeur marchande.

12. La marchandisation des paysages favorise l'urbanisation des espaces agricoles périurbains

La reconnaissance paysagère augmente l'attractivité des espaces agricoles périurbains et les rend donc plus vulnérables à l'urbanisation.

Le paysage d'oliviers, ressource territoriale

Différents acteurs exploitent le paysage d'oliviers comme une ressource territoriale, c'est-à-dire un attribut qui tire de son ancrage territorial une plus-value dont le territoire peut en retour bénéficier. L'olivier se prête bien à une telle récupération dans les campagnes politiques ou publicitaires. Cet arbre « fait campagne » pour de multiples produits sans lien particulier avec l'agriculture. Il s'intègre dans les stratégies de communication territoriale, de *marketing* culturel des sites : il est présent sur la carte de vœux du Conseil Régional PACA depuis plusieurs années. Des brochures de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) l'utilisent pour illustrer la qualité du cadre de vie et attirer des touristes et des entreprises.

Elément exploitable du paysage, l'olivier souligne la spécificité du territoire provençal et peut être une stratégie de différenciation locale face aux craintes d'uniformisation par la mondialisation. Cependant, l'exploitation de cette ressource territoriale peut conduire à son épuisement : vendre le paysage le transforme.

La privatisation du paysage

Les espaces agricoles provençaux attirent autant les touristes que les résidents secondaires et les nouveaux habitants en quête d'un cadre de vie agréable. Sur le marché foncier, la présence de vignes et d'oliviers donne à un terrain une valeur marchande supplémentaire. Le paysage, convoité, perd en partie son contenu agricole pour être urbanisé. Il devient une juxtaposition de propriétés privées fermées aux regards.

A Eygalières, la morphologie du mitage des espaces agricoles reflète cette marchandisation des paysages.

Dans la zone maraîchère, de nombreuses petites maisons sans lien apparent avec l'agriculture ont été construites vers l'intérieur des parcelles allongées, alors que les anciens mas se situaient plutôt le long des routes. Ce sont souvent des résidences principales construites par les agriculteurs et leur famille dans le cadre de la Charte des zones d'activités agricoles des Bouches-du-Rhône¹.

Dans la zone cultivée à sec, aux parcelles plus grandes, de riches résidents secondaires ont racheté les anciens mas délaissés par les agriculteurs, les ont réhabilités et agrandis ou ont fait construire de grosses villas. Le mitage y est donc moins dense mais très visible depuis le piton rocheux du village ou les Alpilles. Les maisons sont imposantes et respectent rarement les

¹ Ce document unique en France est un accord signé à l'échelle départementale par les services de l'Etat et le monde agricole en 1973: en contrepartie du classement de la plupart des espaces cultivés en zone agricole, les agriculteurs ont obtenu le droit de construire une habitation par descendant et ascendant direct dans cette zone. La Charte a ainsi permis l'intégration des agriculteurs dans le processus d'élaboration des POS (Plans d'Occupation des Sols), mais jusqu'à sa remise en cause juridique en 1998, elle a aussi cautionné une application « souple » de la réglementation nationale et a finalement favorisé l'urbanisation des terres agricoles qu'elle était censée éviter.

traditions architecturales locales. Les hautes clôtures minérales ou végétales matérialisent la privatisation et la fermeture du paysage. La présence de vignes et d'oliviers a renforcé ici la pression foncière d'origine urbaine¹. L'extension de l'habitat diffus dans les oliveraies a conduit à la détérioration et à l'appropriation individuelle d'un paysage auparavant accessible à tous, même s'il était déjà privé.

Tandis que différents intérêts sectoriels et particuliers récupèrent la plus-value dégagée par le paysage, cette ressource territoriale pourrait être considérée comme un bien public à préserver et à partager.

La mise en valeur paysagère peut-elle protéger les espaces agricoles de l'urbanisation ?

La protection des paysages peut être le premier pas vers une mise en valeur concertée des espaces agricoles périurbains par un projet de territoire, comme l'illustre l'expérience du Parc de la Deûle au Sud de Lille. A Eygalières, des mesures paysagères ont été prises à l'échelle du Massif des Alpilles et de la commune, mais elles sont controversées et trop récentes pour que l'on puisse juger de leur efficacité contre l'urbanisation.

La directive de protection et de mise en valeur des paysages du Massif des Alpilles

Les Alpilles sont un des sites pilotes choisis par l'Etat pour mettre en place une directive paysagère en application de la loi « paysages » de 1993². Actuellement en attente d'approbation au Conseil d'Etat, la directive a un double objectif : repérer les structures paysagères pour les mettre en valeur de manière concertée sur l'ensemble du périmètre (ici 16 communes) et protéger quelques espaces clefs par des dispositifs réglementaires s'imposant aux PLU et aux SCOT³ dans un rapport de compatibilité. Les terres agricoles sont cependant peu concernées.

A Eygalières, trois « cônes de vue » ont été définis pour maintenir le paysage ouvert dans les derniers espaces non-construits à proximité directe du village. Leur objectif est de mettre en valeur le patrimoine bâti du village sur son piton rocheux par la protection de points de vue extérieurs. Autour de la Chapelle Saint-Sixte et à l'Est de la commune, deux « zones visuellement sensibles » ont aussi été délimitées. Elles imposent la réglementation des zones agricoles à des espaces non classés comme tels au POS. Ce dispositif peut préserver les oliveraies restantes et empêcher l'extension d'un paysage-patchwork devenu banal dans le périurbain provençal mêlant sols agricoles cultivés et en friches, maisons individuelles et jardins d'agrément (Maillé, Bouillon, 2000). La directive paysagère met en valeur l'allure de « campagne » et protège donc certains espaces agricoles – restreints – de l'urbanisation pour leur valeur patrimoniale.

La prise en compte controversée du paysage agricole dans le POS d'Eygalières

Alors que l'échelle intercommunale du Massif des Alpilles semble effectivement la plus adéquate pour la protection des paysages, l'ouverture à l'urbanisation des espaces agricoles est encore décidée à l'échelle communale par le zonage des plans d'urbanisme. La municipalité d'Eygalières avait d'abord rendu constructibles d'importantes surfaces plantées en vignes et en oliviers avant de les protéger pour des motifs paysagers en 2001.

¹ Encore aujourd'hui, la prospérité du secteur de la construction sur la commune et les cinq agences immobilières soulignent l'activité du marché foncier, voir infra tableau 1.

² Loi 93-25 du 8 janvier 1993 et décret du Conseil d'Etat 94-283 du 11 avril 1994.

³ Les Plans Locaux d'Urbanisme et les Schémas de Cohérence Territoriale sont les successeurs des POS et des schémas directeurs, depuis le vote de la loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain en 2001 (loi SRU).

Lors de l'élaboration du premier document d'urbanisme dans les années 1960, le Conseil Municipal souhaitait classer autour du village (de 6 hectares) 117 hectares d'oliveraies en zone densément constructible « *car c'[étaient] des terrains en général incultes et de valeur productive pratiquement nulle (...) à vocation agricole très limitée* ». La DDE avait imposé une réduction à 42 ha de cette zone, occupée depuis par des lotissements pavillonnaires. Le reste des espaces agricoles, longtemps resté constructible sur des terrains d'au moins 5000 m², a été mité par l'habitat diffus.

En 1983, dans une étude comparative des superficies agricoles captives dans les POS, le service foncier de la Chambre d'Agriculture regrettait que 61 ha de vergers (soit plus de 16 % de l'oliveraie communale) et 15 ha de vignes soient classés constructibles à cause de leur « *intérêt paysager* » (ADEAR, 1983). Dans la société locale également, une timide volonté de protection du paysage pointait à côté du désir de donner à chaque propriétaire des droits à construire : le premier POS publié en 1984 réduisait la superficie des zones d'habitat diffus (NB) de quelques hectares et classait en zone naturelle inconstructible (ND) l'oliveraie située en contrebas des ruines du vieux village.

Ce n'est cependant que dans les années 1990 que la municipalité a pris véritablement position pour la préservation du paysage, suite à l'installation sur la commune de nombreux citadins soucieux de la préservation de leur cadre de vie, et conjointement à la prise de conscience nationale des enjeux paysagers des espaces agricoles périurbains. Puisque la ruralité était valorisée, il fallait continuer à « faire campagne » malgré les progrès de l'urbanisation. Lors de la révision du POS en 2001, la Mairie a donc créé un sous-secteur agricole de protection paysagère (677 ha) où *toutes* les constructions sont interdites, même celles répondant aux besoins des exploitations agricoles¹. Le mitage du Piémont où subsistent des vignes et des oliviers devrait donc s'arrêter, si toutefois ce règlement de POS contraignant est véritablement appliqué.

Pour la SAFER-PACA, ce dispositif peut à long terme faire baisser la spéculation foncière sur cette zone et encourager une remise en valeur agricole. Au contraire, pour la Chambre d'Agriculture, dans cette « *réserve agricole (...) toute évolution ou conversion légitime des exploitations en place et toute installation d'agriculteurs désireux de créer leur siège d'exploitation sont rendues impossibles* ». La création de ce sous-secteur, « *sous couvert d'un maintien apparent de la zone agricole d'Eygalières, la dénature totalement en expropriant l'activité économique agricole par impossibilité de répondre à ses besoins légitimes en terme d'urbanisation* »². La Chambre reprend ici le discours ambigu de nombreux agriculteurs soucieux de préserver leurs droits à construire spécifiques (et donc la valorisation de leur patrimoine foncier) sous couvert d'une défense de l'activité agricole.

La prise en compte du paysage dans le POS d'Eygalières n'est pas consensuelle. Elle oppose au sein de la société locale les agriculteurs aux nouveaux résidents.

La vigne et l'olivier « font » campagne provençale dans le paysage, ce qui est reconnu et apprécié notamment par les citadins. Cette valorisation paysagère est pourtant à double tranchant pour les espaces agricoles périurbains. D'un côté, elle renforce leur attractivité et leur vulnérabilité à l'urbanisation. De l'autre, cette reconnaissance débouche parfois sur des mesures de protection des paysages cherchant à éviter leur banalisation. Ces dispositifs réglementant la construction peuvent empêcher la disparition de certaines zones agricoles clefs, considérées comme patrimoniales.

« Faire campagne » constitue un enjeu pour de nombreuses communes périurbaines qui y répondent par l'intégration de l'agriculture dans les projets de territoire au titre de sa fonction

¹ Ces constructions sont habituellement autorisées dans les zones agricoles.

² Avis consultatif de la Chambre d'Agriculture au projet de révision du POS. Archives municipales d'Eygalières.

paysagère. Reflétant le regard des citoyens sur le monde rural, la protection des espaces agricoles pour des motifs paysagers est cependant controversée car elle veut contrôler l'apparent sans toujours prendre en compte l'activité économique sous-jacente. Le paysage constitue bien une ressource territoriale exploitable pour la valorisation d'un site, mais une ressource ambiguë « dans la mesure où, même si on l'envisage comme un patrimoine commun, [le paysage] résulte généralement d'un agrégat de propriétés privées sur la physionomie desquelles les moyens d'intervention publics sont limités » (P.Derioz, 2004).

La reconnaissance et la mise en valeur de la vigne et de l'olivier comme patrimoine paysager en Provence ne peut donc pas suffire à préserver les espaces agricoles périurbains face à l'urbanisation. Elles opposent souvent les agriculteurs aux nouveaux résidents, chacun souhaitant tirer un profit individuel de la plus-value dégagée par le paysage. Parfois, la vigne et l'olivier suscitent aussi de nouvelles pratiques agricoles où se rencontrent agriculteurs et nouveaux résidents, « refaisant », ensemble, une campagne vivante.

2. Les pratiques de *hobby farming* autour de l'olivier : un « art de (re)faire » campagne à Eguilles

En plus de ses fonctions économiques et paysagères, l'agriculture a un intérêt social et environnemental. Dans une société périurbaine aux conflits de cohabitation souvent évoqués (Charvet, 1994), la vigne et l'olivier peuvent « refaire » campagne en permettant aux néo-résidents de découvrir l'agriculture et en créant du lien social. Les oléiculteurs d'Eguilles illustrent ainsi de nouvelles pratiques du monde rural. Echappant aux statistiques agricoles, ils « font campagne » à leur manière et participent à l'entretien de nombreuses petites parcelles.

2.1. L'enjeu de la ruralité sans agriculteurs

Eguilles est une commune de plus de 7 000 habitants située immédiatement à l'Ouest d'Aix-en-Provence. Cette proximité au centre urbain explique une forte pression foncière, à laquelle les municipalités successives ont répondu dès les années 1960 par le développement de l'habitat pavillonnaire diffus. Le parc de logement est très récent (58 % des constructions sont postérieures à 1975), composé à 80 % d'habitat individuel et déficitaire en logement social (source : RGP 1999).

En 1995, une nouvelle équipe municipale a été élue sur un programme de préservation du cadre de vie et de l'aspect « villageois » de la commune. L'urbanisation très avancée des espaces naturels et agricoles assimile Eguilles à une commune-dortoir du type banlieue résidentielle aisée¹. L'enjeu est donc de répondre au « *désir de campagne* » (Hervieu et Viard, 1996) de l'électorat majoritaire formé par des citoyens ayant choisi « *la périurbanisation contre l'urbanité* » (Pinson et Thoman, 2002).

Cependant, comment « faire campagne » sans agriculteurs ? La commune ne comptait plus que 39 exploitations agricoles en 2000 contre 86 en 1979 et 62 en 1988, soit une perte d'un tiers entre les deux derniers recensements. L'absence de cohésion du monde agricole local s'explique par la diversité des cultures pratiquées mais surtout par le manque de motivation des

¹ N.Doussin a élaboré avec le Cemagref d'Aix-en-Provence une typologie des communes périurbaines des Bouches-du-Rhône selon le profil de leur POS et leur composition sociale. Eguilles se trouve à l'issue d'une classification ascendante hiérarchique parmi les communes à forte aménité paysagère, largement urbanisées, mais de manière diffuse. Cette classe offrant une rente foncière importante aux propriétaires se caractérise par la grande superficie des zones NB, la présence d'espaces naturels résiduels et la prédominance des cadres et des professions intermédiaires (Doussin, 2003).

agriculteurs : la plupart étant propriétaires fonciers, ils vivent davantage de la valorisation de leur patrimoine (vente de parcelles constructibles, locations immobilières) que de leur activité agricole. Une association des agriculteurs d'Eguilles a été créée sur incitation de la Mairie en 1997, mais elle ne se réunit même pas une fois par an. Des friches sont visibles à l'interface espace bâti/espaces agricoles.

On observe des stratégies classiques d'adaptation des systèmes de culture à la pression foncière périurbaine, liées au mode de faire-valoir (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003). Certaines exploitations s'orientent vers des cultures annuelles spéculatives (blé dur et colza). Leurs terres sont en fermage ou louées par des formes précaires de faire-valoir indirect. D'autres exploitations, en faire-valoir direct dominant, conservent des cultures pérennes comme la vigne. Elles profitent parfois de la proximité du marché de consommateurs urbain pour ouvrir un caveau de vente directe. Ces deux stratégies permettent l'entretien d'espaces cultivés, mais pas vraiment de la ruralité telle qu'elle est recherchée par les nouveaux résidents, qui répondent parfois à leur besoin d'enracinement local en cultivant des oliviers comme activité de loisir.

22. L'oléiculture à Eguilles : un *hobby farming* aux impacts multiples

Aucune exploitation agricole d'Eguilles ne vit de l'oléiculture par crainte des aléas climatiques (gel) et économiques (concurrence étrangère, surproduction) pesant sur cette filière. Cependant, le nombre d'oléiculteurs est en constante augmentation : il s'agit essentiellement d'une production d'appoint pratiquée par des pluri-actifs, des non-agriculteurs et des retraités, c'est-à-dire d'une agriculture de loisir ou *hobby farming* (Van Oort, 1994). A Eguilles, l'oléiculture ne se limite pas à une économie de cueillette sur des vergers non entretenus : elle comporte des enjeux économiques, environnementaux et surtout sociaux.

L'importance économique des petits apporteurs pour les moulins

Il est difficile d'évaluer la part des petits oléiculteurs car ils sont mal comptabilisés par l'ONICOL, l'INAO ou le recensement agricole¹. Comme la plupart des moulins privés, le moulin à huile d'Eguilles fonctionne pourtant avec près de 85 % d'oléiculteurs amateurs (sur 3 500 apporteurs), et cette proportion est en constante augmentation depuis dix ans. Pour le moulin, la perte de temps passée lors de la réception des petits apporteurs est compensée par leur intérêt économique. Tandis que les professionnels (plus de 600 kg d'olives) récupèrent souvent leur huile pour la commercialiser eux-mêmes, les plus petits oléiculteurs (moins de 60 kg) achètent plus d'huile que ce que leur apport ne représente. Ils fournissent au moulin une clientèle fidèle. La classe intermédiaire, encore constituée d'amateurs, vend au moulin ce qu'elle ne consomme pas. Cet excédent constitue l'essentiel de l'huile conditionnée et commercialisée sur place pour laquelle la marge est importante. Les amateurs sont donc pour le moulin à la fois d'importants fournisseurs d'olives et des acheteurs d'huile. Ils entretiennent le dynamisme de la filière oléicole, défendent l'huile d'olive locale et en assurent une promotion gratuite. Ils font campagne pour « leur » huile et « leur » moulin.

¹ Les petits oléiculteurs ne cherchent souvent à obtenir ni les subventions à la production que permet la déclaration à l'ONICOL (Office National Interprofessionnel des Oléagineux), ni la reconnaissance en AOC par l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine). De plus, ils ne sont comptabilisés comme « agriculteurs » par le RGA que s'ils possèdent plus de 40 arbres ou de 20 ares d'oliviers entretenus et en rapport. Au-delà des statistiques, les cultivateurs « du dimanche » sont encore peu intégrés comme acteurs agricoles du territoire (Jarrige, 2004).

Les nouvelles oliveraies d'Eguilles entretiennent l'espace

Dans les espaces périurbains, certaines oliveraies ont une fonction environnementale d'entretien de l'espace et de « requalification territoriale », notamment à l'interface ville / forêt. Plusieurs actions de réhabilitation ou de plantation ont ainsi été menées dans le massif de l'Etoile, à Aubagne ou sur le plateau de l'Arbois près de la gare TGV (Durbiano, 2000 et 2003). Après le financement initial, de tels projets ont parfois du mal à se pérenniser. Ce n'est pas le cas à Eguilles.

Dans le massif des Quatre-Terms, un grand propriétaire avait planté en 1958, puis laissé à l'abandon, 100 ha d'oliviers pour bénéficier des primes consécutives au gel de 1956. Devenue propriétaire, la Mairie d'Eguilles décida en 1996 de réhabiliter les oliveraies au lieu de faire entretenir de simples coupe-feu par l'ONF. Le risque incendie de cette forêt située du côté du Mistral permit de financer le projet à 80 % par le FGER¹. Les 22 ha choisis pour l'opération reflétaient un compromis entre l'utilité environnementale et la rentabilité oléicole. La Mairie offrit un bail de 18 ans, avec exonération sur 5 ans, à trois agriculteurs locaux et à un jeune agriculteur, qui s'installa sur 16 ha comptant 2 500 arbres. Suite à la faible production obtenue, l'exonération de loyer a récemment été prolongée². Ces oliveraies, de même que les multiples micro-vergers plantés ou réhabilités par les nouveaux résidents dans leurs jardins, permettent d'éviter les friches, d'entretenir certaines *restanques* contre l'érosion et de lutter contre l'incendie.

Plutôt que la préservation des espaces agricoles existants, l'engouement récent pour l'oléiculture engendre la remise en culture/requalification de terroirs marginaux, au foncier moins cher et moins convoité, mais aussi des nouvelles pratiques sociales.

Une sociabilité oléicole ?

Prenant l'olivier comme emblème de la ruralité provençale, les nouveaux résidents s'enracinent localement en le cultivant. On pourrait qualifier les pratiques d'*hobby farming* périurbain de véritable « art de faire » (de Certeau, 1980) campagne. En « jouant » à l'agriculteur, par des « *tactiques traversières* », entre le travail et le loisir, les oléiculteurs d'origine citadine s'approprient la campagne en la transformant. Par cette culture-métaphore, ils s'inscrivent dans l'espace rural et dans le temps long : ils mobilisent un patrimoine culturel et culturel de manière innovante, créatrice.

A Eguilles, ces pratiques favorisent une sociabilité nouvelle entre néo-résidents et agriculteurs. Le moulin organise par exemple des cours de taille gratuits pour ses apporteurs, considérant que cela améliore la qualité des récoltes. Des agriculteurs, mis dans le rôle d'experts, transmettent aux nouveaux cultivateurs des savoir-faire et leur proposent des diagnostics périodiques des vergers pour optimiser les traitements phytosanitaires. Tous se rencontrent au moulin pour la trituration. Les petits apports créent une file d'attente propice aux échanges d'expériences. Chaque année, le jeune agriculteur du projet de réhabilitation organise aussi un *méchoui* ouvert à tous pour récolter ses olives. Cette année, l'événement a rassemblé 180 personnes sur deux jours. Les frais sont à peu près équivalents à l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée³, mais la récolte est concentrée sur deux jours et constitue une fête et l'occasion de faire la promotion de l'huile et du moulin. Les nouveaux résidents d'Eguilles

¹ Lorsque le Fond national de Gestion des Espaces Ruraux a été supprimé, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé d'ouvrir des financements pour le prolonger à l'échelle départementale.

² Les prévisions de récolte n'ont pas été atteintes (5 kg d'olives par arbre obtenus au lieu des 15-20 kg prévus).

³ Il faut beaucoup de matériel de récolte et de temps pour l'organisation. La productivité est faible : 17 kg d'olives/jour/personne, ce que ferait un ouvrier agricole en deux heures, mais la récolte est de bonne qualité (toutes les olives sont cueillies, même celles de petite taille).

renouent ainsi avec une sociabilité villageoise disparue, une sorte de folklore, et refont campagne, le temps d'un week-end. Profitant de la situation périurbaine, cet oléiculteur pense à présent organiser un jeu de piste dans son verger afin de dépasser le manque de rentabilité agricole par une valorisation touristique.

Les pratiques de *hobby farming* favorisent le changement de regard des citadins sur les oliveraies et les agriculteurs. Elles permettent aux nouveaux résidents de « faire campagne », de s'ancrer en Provence et de devenir des « néo-ruraux » en jouant de leur appartenance à de multiples espaces pour innover dans leurs pratiques (Valette, 2003). La multiplication de ces expériences individuelles, sur de petites surfaces, crée une dynamique collective : les oléiculteurs amateurs sont importants tant pour la filière oléicole (production, commercialisation, promotion) que pour l'entretien d'espaces cultivés aux fonctions environnementales et pour l'émergence d'une nouvelle cohésion sociale locale.

Cette expérience préfigure-t-elle l'agriculture périurbaine de demain ? Multifonctionnelle, elle répond à une demande sociale de ruralité par des produits du terroir à charge identitaire et symbolique autant qu'esthétique. Les pratiques de *hobby farming* ont un intérêt économique, spatial et social croissant, mais encore limité. Elles sont complémentaires de l'agriculture productive qui, elle, peut participer au maintien des espaces agricoles périurbains existants si elle est intégrée, comme à Puyloubier, dans un projet de territoire pour lequel les acteurs locaux militent, « font campagne ».

3. « Faire campagne » pour la viticulture à Puyloubier : un développement local concerté fondé sur la valorisation des produits du terroir

Puyloubier est une commune de 1 500 habitants située au pied de la Montagne Sainte-Victoire à une vingtaine de kilomètres à l'Est d'Aix-en-Provence. Cette distance au centre urbain pourrait suffire à expliquer le bon maintien de l'agriculture. Pourtant, l'urbanisation des communes limitrophes prouve que la pression urbaine existe. Peut-on créditer la préservation des terres agricoles au choix d'un développement local fondé sur la valorisation d'un produit du terroir ? L'analyse du projet de territoire de Puyloubier souligne la nécessité d'un produit rentable autour duquel « faire campagne » et le rôle du Maire dans l'établissement d'une gouvernance locale.

3.1. La cohésion des viticulteurs autour de l'AOC

La cohésion des viticulteurs de Puyloubier s'appuie sur la recherche d'une « *rente de qualité territoriale* » par une exploitation des AOC (Lacroix, Mollard, Pecqueur, 1998).

A Puyloubier, l'AOC des Côtes de Provence est rentable : les vins rosés sont à la mode¹, notamment ceux étiquetés « Provence ». En apportant simplement le raisin à la cave coopérative, un hectare de vignes en AOC rapporte à Puyloubier 4 600 € par an². Les viticulteurs en monoculture exploitent souvent de 15 à 30 hectares et cherchent à s'agrandir³. Le marché foncier agricole, peu actif (39 notifications déclarées en trois ans), reste dominé par les

¹ Depuis dix ans, la part relative des rosés a doublé dans les achats de vin des ménages français. Les ventes progressent régulièrement de 10 % par an selon le Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence (CIVP, juin 2004).

² Le raisin est payé par la cave de Puyloubier 5 800 €/ha (selon les rendements autorisés en AOC) et les frais annuels de fonctionnement pour l'exploitant ne dépassent pas 1 200 €/ha.

³ Le foncier viticole se négocie autour de 38 000 € pour un hectare AOC en bon état, la moitié sinon.

agriculteurs (72 % des surfaces notifiées) et peu influencé par les prix du foncier constructible (cf. tableau 1).

Cette réussite économique semble protéger le foncier agricole de Puyloubier de la pression urbaine¹. Pourtant, quelle que soit la rentabilité des exploitations, le différentiel de prix entre la terre agricole et les terrains à bâtir est tel que les agriculteurs hésitent rarement à vendre leurs parcelles lorsqu'elles sont constructibles. La résistance et même la progression² des vignes à Puyloubier s'explique aussi par l'organisation des viticulteurs.

La modernisation de la cave a permis une cohésion nouvelle des coopérateurs. Les jeunes ont fait campagne pour ce projet d'abord controversé. Ils souhaitent mener des actions de promotion et de marketing et mettre la cave aux normes d'hygiène, de sécurité et de traçabilité tandis que les viticulteurs plus âgés n'étaient prêts à investir que pour acheter de nouvelles machines. La cave a finalement été modernisée et certifiée. Elle noue actuellement des partenariats avec la grande distribution pour l'écoulement de ses 35 000 hl annuels, dont 90 % en AOC. Elle vient d'être agréée *Filière Qualité Carrefour*.

	Eygalières	Eguilles	Puyloubier
Nombre de notifications	168	147	39
<i>dont part d'acheteurs agriculteurs</i>	23 %	4 %	44 %
Superficie moyenne (ha)	0,88	0,62	4,1
Superficie moyenne des acheteurs agriculteurs (ha)	1,1	0,75	6,8
Superficie totale (ha)	147	91	161
<i>dont part d'acheteurs agriculteurs</i>	26 %	3 %	72 %
Valeur moyenne (_/ha)	230 000	319 000	68 000
Valeur totale (en milliers d'euro)	30 644	26 671	9 572
<i>dont part d'acheteurs agriculteurs</i>	4 %	0,2 %	58 %

Tableau 1: Le marché foncier agricole communal de 2001 à 2003
(source: notifications SAFER PACA³)

Ayant pris conscience des potentialités de valorisation de leur vin, les viticulteurs se sont aussi mobilisés pour la création d'une sous-appellation Sainte-Victoire au sein de l'AOC des Côtes de Provence. L'association porteuse du projet, créée en 1992, réunissait 28 domaines viticoles, dont cinq caves coopératives, répartis sur sept communes⁴ lorsqu'elle a obtenu en 2004 l'accord final de l'INAO. La Montagne Sainte-Victoire est célèbre dans le monde entier grâce aux tableaux de Cézanne. L'adjonction de ce nom à forte valeur culturelle sur les bouteilles permettra une distinction par rapport aux Côtes de Provence génériques dont les volumes sont importants. L'objectif est ici la création d'une niche haut de gamme par augmentation de la rente territoriale.

Le succès de la viticulture à Puyloubier s'explique ainsi à la fois par la rentabilité actuelle des Côtes de Provence, par la modernisation de la cave coopérative et par la perspective de la sous-appellation Sainte-Victoire. Des facteurs externes et internes se combinent pour assurer la

¹ Puyloubier ne compte aucune agence immobilière, alors qu'Eguilles, comme Eygalières, en compte cinq.

² + 12 % de SAU cultivée en vigne entre 1988 et 2000 selon le RGA.

³ Ces statistiques représentent les déclarations d'intention d'aliéner, obligatoirement notifiées à la SAFER pour les terrains agricoles sur lesquels cette société peut exercer son droit de préemption. Elles n'aboutissent pas toutes à une vente effective. Les donations et les successions y échappent. Certains terrains sont déjà bâtis ou constructibles, on ne peut donc en déduire le prix moyen du terrain agricole. La comparaison entre les communes reste toutefois significative.

⁴ Puyloubier, Trets, Rousset, Peynier et Châteauneuf-le-Rouge dans les Bouches-du-Rhône, Pourrières et Pourcieux dans le Var.

valorisation du produit phare. Parmi eux, la cohésion des agriculteurs est déterminante. Une telle stratégie agricole ne peut toutefois permettre la préservation des espaces agricoles en périurbain que si elle est soutenue par l'ensemble de la société locale et notamment la politique municipale en matière d'urbanisme.

32. Un consensus social autour de la politique municipale

Le Maire de Puyloubier fait l'objet d'un consensus social. Il a succédé à son père à la Mairie en 1995 à moins de 40 ans. Fils de viticulteur, ingénieur des Travaux Publics d'Etat, il a travaillé à la DDE avant d'être embauché au Conseil Général comme chargé de mission sur la politique de la ville¹.

Elu sans étiquette politique avec 72 % des voix, il a affiché dès 1995 sa politique en matière d'urbanisme: limiter le mitage des terres agricoles par la suppression des zones NB et le contrôle des permis de construire, privilégier un développement fondé sur le renouvellement urbain et la densification du village. Entre 1995 et 2002, six modifications² du POS ont supprimé le plafond légal de densité et reclassé progressivement toutes les zones NB en zones naturelles et agricoles, anticipant sur la loi SRU³. Il a été réélu en 2001 avec 82 % des voix.

Face aux craintes de certains agriculteurs, il a établi un partenariat avec la cave coopérative. Il a profité des assemblées générales pour expliquer sa politique et confirmer l'inconstructibilité des zones agricoles. En retour, la Mairie a financé la rénovation des abords de la cave et elle participe à la promotion du vin sur son site Internet et lors des différentes fêtes communales. Imitant la nouvelle AOC, le Maire veut modifier le nom de sa commune en « Puyloubier – Sainte-Victoire ». En militant pour la viticulture locale, il fait campagne pour la renommée de sa commune et la reconnaissance de ses choix politiques.

Leader du projet de développement, le Maire a su transcender les oppositions politiques, sociales ou professionnelles locales. Son parcours lui a permis de servir d'intermédiaire⁴ entre les agriculteurs et les nouveaux résidents, opposés à son arrivée. Il a rétabli la cohésion sociale en alliant promotion de la viticulture, préservation du patrimoine naturel et bâti (et donc du cadre de vie) et renouvellement urbain du village. Une telle politique est en effet compatible avec la mixité sociale⁵ : le Conseil Municipal se compose de douze nouveaux résidents (dont cinq femmes) et de deux viticulteurs (un vieux et un jeune). Exerçant un contrôle rigoureux sur l'urbanisation, il se réunit tous les quinze jours et fonctionne avec la cave coopérative comme les deux organes de participation sociale, le centre de la gouvernance⁶ locale.

33. Vers une gouvernance locale fondée sur le terroir ?

D'après Hinnewinkel (2002), le terroir d'AOC, véritable système géographique, favorise la construction territoriale en combinant une matérialité physique (le terroir agronomique), une

¹ Il est aussi vice-président en charge de l'habitat pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA).

² Une procédure de révision aurait stimulé la pression des propriétaires fonciers pour faire classer leurs terres en zone constructible.

³ Dans le passage des POS aux PLU, les zones d'habitat diffus NB doivent être supprimées.

⁴ Il se définit lui-même comme « *une rotule entre deux cultures* ».

⁵ Cette coopération entre agriculteurs dynamiques, nouveaux résidents et locaux avisés non-agriculteurs est un des cas de figures classiques résolvant les conflits sur la scène politique locale en périurbain (P.Cadène, 1997).

⁶ La gouvernance suppose la concertation, la participation et la négociation des acteurs (publics et privés) dans la définition de l'intérêt général, des objectifs et des moyens de les atteindre.

organisation sociale (l'interprofession s'alliant au reste de la société) et une entité territoriale (le périmètre de l'appellation). Il peut constituer « *une forme moderne de gestion des espaces de production agricole, un modèle d'adaptation non seulement agricole, mais aussi sociale à la mondialisation (...). Ce peut être un exemple de la nouvelle gouvernance locale (...), une solution d'avenir à haute valeur démocratique pour l'agriculture européenne et mondiale* ».

Si notre étude de cas illustre bien un processus de construction territoriale fondée sur le terroir d'une AOC, elle souligne aussi les difficultés tant spatiales qu'économiques posées par un mode de développement basé sur une logique agricole sectorielle.

Territoire de projet et territoires institutionnels

Quelle est l'échelle adéquate pour un tel projet de territoire ? L'échelle de l'appellation des Côtes de Provence était manifestement trop vaste. Avec la sous-appellation Sainte-Victoire, « l'action collective organisée » (Friedberg) de certains viticulteurs utilise des justifications agronomiques (agro-terroir spécifique) pour créer une nouvelle entité territoriale. Le périmètre a la taille d'une communauté de communes, mais ce territoire de projet, pris entre deux EPCI¹ et deux départements, ne correspond à aucun territoire institutionnel antérieur : sa logique est sectorielle, il s'agit d'un bassin de production viticole structuré autour de la mobilisation de la filière viticole.

A l'exception de Puyloubier, la logique agricole ne coïncide pas encore avec la logique territoriale. Les trois facettes du terroir proposées par Hinnewinkel (agronomique, sociale et territoriale) ne se concrétisent donc pas nécessairement à la même échelle.

Elargissement du projet sectoriel à une stratégie territoriale globale

La participation d'acteurs économiques extérieurs à l'agriculture existe déjà avec l'exploitation culturelle, touristique et sportive du site de la Sainte-Victoire. Il n'y a pas pour autant un « panier de biens » et de services de qualité territoriale se renforçant mutuellement et valorisant les qualités spécifiques de ce territoire (Mollard, Pecqueur, 2003).

Or, seul l'élargissement du projet agricole à une stratégie territoriale globale s'appuyant sur des activités diversifiées peut préserver durablement les espaces agricoles périurbains. Sans cela, si la rentabilité du vin baissait, la résistance des vignes à la pression foncière ne tiendrait plus qu'à la volonté politique du Maire.

Puyloubier illustre ainsi la possibilité d'un développement concerté en périurbain : « faire campagne » pour la viticulture a permis l'établissement d'une gouvernance locale. La coopération entre acteurs agricoles et politiques a solidarisé la démarche d'AOC à la politique d'urbanisme et assuré la préservation du foncier viticole. Pour pérenniser cette dynamique locale, il faudrait à présent construire un projet de territoire à une échelle plus vaste et diversifier l'offre de biens et de services de qualité territoriale. La valorisation des produits du terroir offre des potentialités de développement intéressantes en périurbain mais leur durabilité reste à confirmer.

Conclusion

Reflétant une configuration particulière des acteurs locaux et mobilisant différentes fonctions de l'agriculture, les trois manières dont la vigne et l'olivier « font campagne » en Provence ne conduisent pas à la préservation des mêmes espaces agricoles périurbains.

¹ Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

La valorisation paysagère renforce l'attractivité et donc la vulnérabilité des espaces agricoles mais elle peut aussi aider à les maintenir si les élus locaux utilisent les dispositifs paysagers pour limiter leur constructibilité. Dans ce cas, la protection apportée par la réglementation ne concerne que certains espaces patrimonialisés et intègre rarement les agriculteurs car elle répond d'abord aux attentes des habitants d'origine citadine devenus majoritaires.

Les pratiques de *hobby farming* oléicole permettent aux néo-résidents de s'ancrer localement, de s'approprier la ruralité et de rencontrer des agriculteurs. Cependant, malgré leur intérêt social et culturel, ces pratiques ont un impact spatial limité : elles permettent la requalification de nombreuses petites parcelles abandonnées, et entretiennent le paysage et l'environnement mais ne protègent pas les zones agricoles actuelles de l'urbanisation.

Les projets de territoire intégrant l'agriculture au titre de sa fonction productive préservent mieux les espaces agricoles périurbains. La valorisation du vin et une sécurisation foncière peuvent déboucher sur un développement durable. Dans ce cas, la protection réglementaire, entretenue par une gouvernance locale, concerne l'ensemble des terres cultivées. Les agriculteurs, confiants dans l'avenir de leur activité et dans la stabilité du zonage, continuent de les exploiter. Le fonctionnement de ce cercle vertueux dépend toutefois de la rentabilité des produits du terroir et de la volonté politique locale.

En Provence, les espaces périurbains disposent ainsi avec la vigne et l'olivier de deux cultures permettant de « faire campagne », de valoriser la ruralité et de préserver les terres agricoles par l'enracinement d'une agriculture de terroir patrimoniale et multifonctionnelle. Pourtant, chaque commune exploite différemment ces potentialités de développement selon l'équilibre social et politique local : la mixité des populations périurbaines rend difficile la définition d'un projet collectif consensuel. Les acteurs locaux sauront-ils se saisir des différents outils à leur disposition, tels les périmètres de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains du projet de loi sur le Développement des Territoires Ruraux ? L'Etat laisse ici l'initiative aux collectivités territoriales.

Bibliographie

- ADEAR, 1983, *L'agriculture dans l'aménagement des Bouches-du-Rhône. Evaluation des tendances de l'occupation des sols de 1970 à 1980. Situation et perspectives*. Service Foncier de la Chambre d'Agriculture, Aix-en-Provence, 38 p. + annexes.
- CADENE, Philippe, 1997, « Les couronnes périurbaines, des périphéries au cœur des agglomérations » in *Agriculture, forêt et périurbanisation*, Bergerie Nationale de Rambouillet, pour le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Actes du séminaire du 6 novembre 1997, 58 p., pp.16-24.
- de CERTEAU, Michel, 1990, *L'invention du quotidien*. tome 1 : *Arts de faire*, deuxième édition, Folio essais, Paris, 348 p.
- CHARVET, Jean-Paul, 1994, « Introduction : nouvelles approches et nouvelles questions à propos des agricultures périurbaines », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 71^{ème} année, n°2, mars 1994, numéro spécial sur *le devenir des agricultures périurbaines*, pp. 119-122.
- DERIOZ, Pierre, 2004, « Le paysage, une ressource territoriale emblématique mais ambiguë », intervention au colloque des dix ans du CERMOSEM sur *la notion de ressource territoriale*, organisé par l'Université Jean-Paul Fourrier de Grenoble, les 14 et 15 octobre 2004 au Pradel (Ardèche).
- DONADIEU, Pierre et FLEURY, André, 2003, « La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe », *Revue de Géographie Alpine*, n°4, tome 91, décembre 2003, n°spécial *Les agriculteurs dans la cité*, pp. 19-28.
- DOUSSIN, Nicolas, 2003, *Analyse sociospatiale, périurbanisation et politiques publiques communales dans les Bouches-du-Rhône*, Mémoire de Master CIHEAM Montpellier, sous la dir. d'A.-M. JOUVE, 130 p. + ann.
- DURBIANO, Claudine, 2000, « L'oliveraie provençale, production de qualité et requalification territoriale » in *Méditerranée*, n°3-4, pp. 17-27.
- DURBIANO Claudine, 2001, « Oliveraie et stratégies territoriales » in *Dynamique rurale, environnement et stratégies spatiale*, Montpellier, CNRS/ Université Paul Valéry. Colloque des 13-14 septembre 2001, pp. 365-372.
- JARRIGE Françoise, JOUVE Anne-Marie et NAPOLEONE Claude, 2003, « Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ? » in *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA* N°49, INRA Mission Environnement-Société, juin 2003, p. 13-27 (texte intégral en ligne sur <http://www.inra.fr/dpenv/jarric49.htm>).

- JARRIGE Françoise, 2004, « Les mutations d'une agriculture méditerranéenne face à la croissance urbaine : dynamiques et enjeux autour de Montpellier », in *Cahiers Agricultures*, n°13, pp.64-74.
- HERVIEU, Bertrand et VIARD, Jean, 1996, *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*. L'Aube, La Tour d'Aigues, rééd. 2001, Paris, 155 p.
- HINNEWINKEL, Jean-Claude, 2002, *Les terroirs des vins d'AOC ; des constructions sociales dans la longue durée*. HDR de géographie, vol.2, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, sous la direction de Philippe Roudié, 274 p.
- LACROIX, Anne, MOLLARD, Amédée et PECQUEUR, Bernard, « Politiques de développement et rente de qualité territoriale des produits alimentaires ». *Gestion des Territoires ruraux sensibles*, Clermont-Ferrand, colloque Cemagref-Engref des 27-28 avril 1998, 15 p.
- LÜGINBUHL, Yves, 1995, « La demande sociale de nature et les espaces périurbains », in *L'agriculture dans l'espace périurbain, des anciennes aux nouvelles fonctions*. Bergerie Nationale de Rambouillet, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Actes de l'atelier de recherche des 10 et 11 mai 1995, 146 p., pp. 11-16.
- MAILLE, Eric et BOUILLON, Christophe, 2000, *Agriculture et dynamiques spatiales à l'échelle communale en situation périurbaine. Eléments à prendre en compte dans une démarche d'aménagement. Le cas de la commune de Cabriès (13)*. Rapport pour l'AUPA, CEMAGREF, Aix-en-Provence, 60 p.
- MATHIEU, Nicole, 1998, « La notion de rural et les rapports ville/campagne en France : les années quatre-vingt-dix ». *Economie Rurale*, n° 247, pp.11-20.
- MOLLARD, Amédée et PECQUEUR, Bernard, 2003, « Valoriser les qualités spécifiques des territoires : le « panier de biens » des Baronnies », *Territoires, acteurs et agricultures en Rhône-Alpes, programme de recherches pour et sur le développement régional*. Novembre 2003, Lyon, Les résultats n°2, 4 p.
- PERRIN, Coline, 2004, *Agriculteurs et AOC face à l'urbanisation. Les enjeux du foncier agricole dans trois communes des Bouches-du-Rhône : Eguilles, Eygalières et Puyloubier*, DEA de géographie, sous la dir. de Cl. Durbiano, Université de Provence, Aix-Marseille I, 178 p.
- PERRIN, Coline, 2004, *Les oliveraies françaises, entre agriculture et patrimoine*, Mémoire secondaire de DEA, sous la dir. de P. Minvielle, Université de Provence, Aix-Marseille I, 58 p.
- PINSON, Daniel et THOMAN, Sandra, 2002, *La maison en ses territoires. De la villa à la ville diffuse*. L'Harmattan, villes et entreprises, Paris, 191 p.
- ROUX, Denis, 2003, *Représentations de l'olivier en Provence. Opinions contemporaines et formes brèves de tradition orale*. Thèse de doctorat d'ethnologie, Université de Provence, Aix-Marseille I.
- VALETTE, Elodie, 2003, *Pour une approche géographique de l'innovation sociale. L'exemple des territoires ruraux périurbains de la garrigue nord-montpelliéraine*, Paris, Thèse de doctorat en géographie, Université Denis Diderot, sous la dir. de Philippe Cadène, 356 p.
- VAN OORT, G., 1994, « L'agriculture de loisir, une nouvelle forme de l'utilisation de l'espace ? Le cas de la frange urbaine de la ville d'Utrecht », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 71^{ème} année, n°2, mars 1994, numéro spécial sur *le devenir des agricultures périurbaines*, pp. 135-143.